



POISSY

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2018

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vingt-neuf mai deux mille dix-huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Karl OLIVE, Maire.

PRESENTS : Mme DOS SANTOS M. MONNIER Mme EL MASAUDI M. MEUNIER M. NICOT Mme MESSMER M. BLOCH M. MOULINET M. PROST Mme GRIMAUD Mme CONTE M. DUPART Mme SMAANI M. DJEYARAMANE M. ROGER M. LETELLIER Mme LEFEBVRE Mme HUBERT Mme MAIRET Mme GRAPPE M. DE JESUS PEDRO Mme EMONET-VILLAIN Mme BELVAUDE M. POCHAT Mme DRAY-BAZERQUE Mme KOFFI M. DUCHESNE Mme DEBUISSER Mme VINAY M. ALLAOUCHICHE Mme LOQUE M. LEGRAND M. FALZON Mme POTHIER.

EXCUSE : M. ALLAOUCHICHE.

POUVOIRS : Mme XOLIN à M. MONNIER M. PRADOUX à M. POCHAT M. BERÇOT à Mme LEFEBVRE M. SHEEHAN à Mme VINAY.

SECRETAIRE : Mme GRAPPE.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

Le Conseil municipal devant désigner un secrétaire de séance, Mme GRAPPE est proposée pour cette fonction.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 12 mars 2018. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 19 mars au 23 avril 2018 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibération n°22 du 29 janvier 2018 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) est joint à la convocation.

Information

Suite à un problème technique, l'enregistrement de cette séance, a débuté à l'issue de l'appel nominal.

➤ **Les portés à connaissance**

1) La « Ville amie des enfants »

Monsieur le Maire introduit : « Vous aviez demandé d'avoir des informations sur le sujet : « Ville amie des enfants ». Nous vous avons précisé que nous le présenterions lors de ce Conseil Municipal. Au-delà des différents points sur :

- Le bien-être,
- La non-discrimination,
- La participation citoyenne des enfants et des jeunes,
- La sécurité,
- La protection,
- L'hygiène,
- la nutrition,
- La prise en compte du handicap,
- Le jeu,
- Le sport,
- La culture,
- Les loisirs,
- L'engagement pour la solidarité internationale à l'endroit des enfants.

Je tiens à vous préciser que ce sont des documents que vous avez en votre possession, devant vous.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur DUCHESNE : « Mes chers collègues, A l'occasion du précédent Conseil Municipal en marge de la présentation d'une délibération relative à « la Ville amie des aînés », nous nous sommes engagés envers vous, pour vous donner des précisions sur « la Ville amie des enfants ».

Pour rappel, « la Ville amie des enfants » est un partenariat avec l'Unicef. Ce dispositif est engagé entre l'Unicef et la commune. Une collectivité qui se caractérise par la qualité de ses actions et par des initiatives en direction des 0-18 ans et le dynamisme de sa politique Petite Enfance, Enfance et Jeunesse. En devenant « Ville amie des enfants », la collectivité entre dans le réseau dont la dynamique repose sur le partage et la valorisation des bonnes pratiques, des innovations sociales.

La Ville s'engage surtout à mettre en œuvre des actions d'une dizaine de domaines distincts énumérées précédemment par Monsieur le Maire.

A chaque fois la nature des actions et des projets est en faveur des enfants et des jeunes.

Le label s'obtient pour la durée du mandat. Cela dit dans ce porté à connaissance, nous n'avons pas cherché à être totalement exhaustifs sur l'ensemble des actions mises en œuvre.

Depuis le début du mandat, nous avons pris le parti d'en extraire un certain nombre d'actualité qui vous donnera une idée un peu plus précise des actions mises en œuvre sur le sujet. Par exemple, s'appuyant notamment sur les travaux du Conseil Municipal Junior, très volontaire et très investi sur la plupart de ces problématiques.

Le document sur votre table, vous présente les 8 thématiques, travaillées dans le cadre du projet « Ville amie des enfants ».

Je vous laisse le soin de l'examiner avec précision. ».

Monsieur le Maire ajoute : « Donc, parmi les différents critères que vous avez sous les yeux, nous avons constaté que nos jeunes élus du CMJ (Conseil Municipal Junior) sont des membres actifs de la convention qui nous lie à l'Unicef.

A ce titre, je tiens à saluer l'opération qui a eu lieu ce week-end sur l'accueil des centres de loisirs pour les plus jeunes. Une opération coordonnée par notre Directrice, Madame Caroline CORDIER en présence de Madame Vanessa HUBERT. Les activités sont présentées périodiquement dans le Pisciacais Junior, journal d'information trimestriel diffusé à l'ensemble des CM1 et CM2, des 6^{ème} et 5^{ème}. Ce support d'information est l'occasion de valoriser les actions impulsées par les jeunes Pisciacais et portées par les élus du CMJ.

Je souhaiterais remercier :

- Madame MENELLA, notre correspondante de l'Unicef ;
- Les équipes du service Education et Loisirs ;
- Les équipes du service des Sports qui nous accompagnent sur ce partenariat « Ville amie des enfants ».

Les équipes restent à votre disposition pour des éléments plus exhaustifs, le cas échéant. ».

2) Les rodéos motos sauvages

Monsieur le Maire tient à partager ce porté à connaissance : « Mes chers collègues, Il s'agit de réunion de courses de motos cross, de quads, de mini motos et d'autres engins comparables dans les rues de notre Ville et partout. D'ailleurs, ce sujet fait l'actualité. Ces courses sont réalisées par de jeunes qui roulent généralement sans casque au mépris du droit, de la sécurité et de la tranquillité urbaine. Et cela en toute impunité.

Certes, ces rodéos existent depuis des années mais la situation ne fait qu'empirer. Ils sont devenus un vrai fléau notamment aux beaux jours. Nous en savons quelque chose.

Sur ce sujet, je tiens à vous dire que nous ne sommes pas inactifs. Nous n'attendons pas la progression de loi tant annoncée à laquelle nous apporterons tout notre soutien quand elle viendra, si elle vient, pour engager des démarches avec imagination et pragmatisme, nos forces de l'ordre interviennent déjà. Ainsi, dans le cadre du partenariat : police municipale et police nationale. A ce titre, nous avons organisé une réception, la semaine dernière, en présence de l'ensemble de la police de la Ville de Poissy. L'échange d'information est désormais systématique sur ces infractions. Le recours à la vidéo surveillance est aussi désormais systématique pour ce type d'infraction. Cela signifie que si un contrevenant identifié formellement par un policier sur les images de vidéo protection, un Procès-Verbal (PV) est dressé. Cela évite, en outre, une intervention risquée et une mise en danger des policiers ou des jeunes, quoi que l'on puisse penser de leur attitude.

A ce titre, dernier exemple en date, hier où les forces de la police municipale et nationale ont intercepté un véhicule de ce genre dans les Hauts de Poissy.

Aussi, un travail est en cours avec les bailleurs pour identifier et localiser les lieux de stockage des deux roues. S'ils sont stockés dans les parties communes, le bailleur est alors réquisitionné pour le retrait de ces engins qui représentent des risques d'incendie et d'entrave.

Ensuite, je salue sur ce dossier, l'implication du Parquet via les Officiers du Ministère Public qui, désormais poursuivent systématiquement les auteurs d'infraction dite de circulation de deux roues non homologuées.

J'espère que les 1 500,00 € d'amende prévue sans compter la mise en fourrière du véhicule et le prix de la confiscation par le Tribunal seront assez et suffisamment dissuasifs.

Dans tous les cas, sachez que nous ne baisserons pas les bras dans ce dossier et que nous serons actifs lorsqu'il s'agira de défendre le passage de ces infractions de 5^{ème} classe en délit avec à la clé des peines pouvant dépasser les 1 500,00 € et des peines d'emprisonnement, ainsi que la confiscation et la destruction automatique des deux roues.

Enfin, pour être complet, je vais vous faire part ici, du nombre important des interventions pour les rodéos motos entre 2013 et 2017 par les forces de police municipale, notamment. Quand elles étaient au nombre de 19 sur Beauregard en 2013, elles sont passées à 48 en 2017. Sur le quartier Saint-Exupéry, elles étaient au nombre de 7 en 2013, elles sont au nombre de 15 aujourd'hui.

Il est vrai que nous nous hâtons de pouvoir avoir un arsenal juridique et administratif qui nous permette de mieux intervenir.

Il est vrai que la vidéo protection a fait ses effets également sur cet outil de dissuasion.

Je voulais porter à votre connaissance le travail qui a été fait par les équipes.

Je tiens à saluer les forces de la police municipale de la Ville de Poissy et celles de la police nationale qui ne sont pas vaines. ».

➤ **Les délibérations**

**1) Exercice 2018 – Syndicat Ile-de-France mobilités
Accord sur l'intégration de la commune de Poissy au service public de location de vélos à assistance électrique en longue durée organisé par le syndicat Ile-de-France mobilités à l'échelle du territoire Régional.**

Monsieur le Maire rapporte : « Mes chers collègues,
Pour la délibération n°1, il s'agit d'un appel d'intention proposé par la Région Ile-de-France et sa Présidente : Madame Valérie PECRESSE.

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France, l'ex STIF dénommé Ile-de-France Mobilité a proposé à la Ville de Poissy dans un courrier du 17 avril 2018 de s'associer à un programme de location de vélos à assistance électrique de longue durée sur tout le territoire de la Région Ile-de-France.

Ce programme à la différence du « vélib » prévoit à la location longue durée des vélos qui sont remisés au domicile des adhérents et non pas reposés en station.

La location est payante, l'abonnement est actuellement estimé à 40,00 € par mois par les professionnels. Les vélos sont mis à disposition depuis les sites relais.

Ce programme prévoit la mise en œuvre à l'automne 2019, d'une première tranche de 10 000 vélos. Une seconde tranche de 10 000 vélos est prévue en cas de succès de l'opération.

Compte tenu de la démarche pour proposer de nouvelles solutions de mobilité durable aux Pisciacais à des coûts modiques, nous vous proposons de donner notre accord pour intégrer Poissy au périmètre de la concession du service Public de location de vélos à longue durée portée par Ile-de-France Mobilité. ».

Madame POTHIER s'exprime : « Toute initiative pouvant favoriser la pratique du vélo ne peut-être que soutenue et encouragée par « Vivons notre Ville ».

Cependant, il est important de souligner que la pratique du vélo comme moyen de transport est efficace que si le cycliste se sent en sécurité, aussi bien pour sa personne que pour son vélo. Pour cela, il est primordial de développer de réels aménagements de pistes cyclables dans Poissy ainsi que des arceaux pour attacher son vélo en toute sécurité.

Bien entendu, lorsque l'on parle de Poissy, il est question du centre-ville mais également de l'intégralité des quartiers périphériques.

Pour finir, nous voulons vous encourager et pouvons être force de propositions pour développer les « modes doux », solutions non négligeables pour prendre à cœur les problèmes de congestion de la Ville.

Une ville qui favorise le vélo est une ville qui respire.

Ainsi, nous voterons pour cette délibération. ».

Madame LEFEBVRE interroge : « Ma question rejoint celle de Madame POTHIER. Effectivement, je pense que cela est très bien mais il faut des pistes cyclables. L'intérêt du vélo à assistance électrique est pour la montée pour les personnes habitant dans les hauts de Poissy. Actuellement, il n'y a pas de pistes cyclables. L'absence de piste peut-être très dangereuse. Y aura-t-il un projet de pistes cyclables supplémentaires ? ».

Monsieur DJEYRAMANE répond : « Comme vous le savez, un travail a été entrepris avec le CODES. Ils nous ont rendu un premier rapport avec un certain nombre de voies de proposées. Elles sont encore à l'étude au niveau de la Direction Générale des Services. Nous ne devrions pas tarder à vous proposer quelque chose. Il est vrai que ce n'est jamais facile en centre-ville. C'est un travail qu'il faut finaliser. ».

Monsieur le Maire ajoute : « Un mot pour vous dire que nous avons travaillé de concert avec le CODES (Conseil de Développement Economique Social) local que nous avons saisi, il y a maintenant 2 ans, pour un travail sur la circulation en « mode doux » et la création de voies cyclables.

Nous avons également travaillé avec l'association MDV qui a été remarquable dans la contribution qui a été la sienne.

Nous inaugurerons le 28 juillet 2018 une première voie verte à Poissy qui n'existait pas et qui contourne la Ville de Poissy par le nord de la Ville, par le quartier Saint-Exupéry, pour remonter vers la forêt domaniale pour ressortir du côté de la rue de Chamourcy et ainsi rattraper les Hauts de Poissy. C'est une première tranche que nous allons dénommer : « la voie verte Paulo La Science » avec de la signalétique, avec du marquage. C'est un premier travail qui sera fait et se poursuivra du côté de la Coudraie lorsque nous pourrons relier l'ensemble de la Ville de Poissy afin que nous puissions avoir un périmètre total à Poissy. Cette première voie fait environ 8 km. L'idée est de poursuivre cette voie. Etant entendu que dans le cadre de l'opération dont Poissy était bénéficiaire « Cœur de Ville », nous avons inscrit l'objectif de mieux

rouler en bicyclette et notamment dans le centre-ville, pour répondre à la question de Madame POTHIER, avec des aménagements qui nécessitent peut-être une révision de notre plan de mobilité. Un sujet auquel s'attèle notre collègue, Monsieur Georges MONNIER. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

2) Fixation du nombre de représentants du personnel, de la collectivité et maintien du paritarisme au sein du comité Technique et du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

Dans la perspective des prochaines élections professionnelles le 6 décembre 2018, la présente délibération a pour but :

- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants à 6 représentants
- De maintenir le paritarisme fixant un nombre de représentants des collectivités égal à celui des représentants du personnel, soit 6 titulaires et suppléants
- De procéder à la représentation équilibrée des listes des candidats parmi les femmes et les hommes. Sachant que l'effectif pris en considération est celui au 1^{er} janvier 2018, d'où une représentation d'environ 60 % de femmes, ce qui fera une représentation de 4 femmes et 2 hommes.
- De renouveler le protocole d'accord sur l'exercice des droits syndicaux.
- De recueillir l'avis des représentants de la collectivité au Comité Technique et au Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.
- De donner à Monsieur le Maire le pouvoir d'exécuter la présente délibération. ».

Madame VINAY prend la parole : « Merci Monsieur le Maire. J'ai eu la réponse dans l'exposé de Madame DRAY-BAZERQUE. Je souhaitais connaître la proportionnalité de femmes et d'hommes travaillant dans la commune et le nombre de représentants. Ce n'est pas de la parité car la parité représente 50-50. Ici, c'est de la proportionnalité. Je voudrais savoir si c'est une volonté de la Ville ou si c'est la loi ? ».

Madame DRAY-BAZERQUE répond : « Ce sont les deux. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

3) Bilan des acquisitions et des cessions effectuées par la Ville de Poissy pour l'année 2017.

Madame DOS SANTOS présente : « Au cours de l'année 2017, la Commune a réalisé :

- 3 acquisitions,
- 1 acte rectificatif,
- 2 promesses d'acquisition.

L'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) a quant à lui, réalisé des acquisitions. Je ne vais pas vous les énumérer car elles sont dans le rapport.

Au cours de cette même année, la Commune a réalisé 6 cessions. Si nous faisons le bilan :

1) Des recettes

- 5 417 729,00 € HT pour les cessions.

2) Des dépenses

- 97 441,00 € pour les acquisitions en direct
- 264 550,00 € pour l'acquisition effectuée par l'EPFIF.

Nous nous apercevons que les recettes sont très nettement supérieures aux dépenses. Donc, nous avons un bilan excédentaire de 5 055 738,00 € pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal est tenu de délibérer sans vote sur le bilan des cessions et des acquisitions opérées par la Ville de Poissy au cours de l'année 2017.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte du bilan des cessions et des acquisitions effectuées par la Ville de Poissy, au cours de l'année 2017. ».

Madame LEFEBVRE interroge : « Je voulais connaître la valeur du patrimoine restant à la Ville de Poissy ? C'est-à-dire la valeur estimée par les domaines du patrimoine privé de la Ville de Poissy restant encore en possession de la Commune. ».

Monsieur le Maire répond : « Je n'ai pas les chiffres précis. Tous ne passent pas aux domaines. En revanche, une information que je peux vous donner : nous faisons actuellement l'identification de la valeur domaniale donc des domaines publics sur les immeubles :

- Rue Ronsard,
- Rue Montaigne,
- Rue Maryse Bastié,
- Avenue Blanche de Castille.

Nous pouvons aussi imaginer entre 6 et 8 000 000,00 €

Il est vrai que sur le parc résidentiel privé de la Ville de Poissy, nous sommes quasiment à l'intégralité de ce que nous avons en notre possession.

Il y a un point que j'ai souligné lorsque j'ai rencontré Madame VINAY, la semaine dernière, pour préparer le Conseil Municipal : nous avons reçu de la part de la Communauté urbaine, une lettre d'intention pour la cité Mabilles afin d'y créer un cluster économique. C'est une lettre d'intention et non une lettre de réalisation. Vous savez que ce sont des biens que nous avons mis en vente. Nous avons reçu de la part de la Communauté urbaine (d'ailleurs, ce qui nous va bien, nous sommes pleinement satisfaits car au moins nous aurons une destination)... ce qui est bien pour la Ville de Poissy parce qu'il est vrai que cette cité Mabilles est une âme de la Commune, une identification. Je sais que Madame VINAY avait des projets, lors du mandat précédent, sur cet édifice. Je pense qu'il est important de garder nos âmes. ».

Madame LEFEBVRE souhaite compléter : « Vous avez parlé des immeubles qui restaient :

- Rue Ronsard,
- Rue Montaigne,
- Rue Maryse Bastié,
- Avenue Blanche de Castille.

Y a-t-il des maisons en centre-ville que vous souhaiteriez vendre, l'année prochaine puisque tous les ans nous en vendons un petit peu ? » .

Monsieur le Maire répond : « Oui. Madame Sandrine DOS SANTOS vous donnera quelques précisions et d'autres informations. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Madame DOS SANTOS : « A titre d'information, le patrimoine bâti de la Ville comprend environ 150 bâtiments publics :

- Les écoles,
- Les maisons de quartier,
- Les équipements sportifs...

Et environ 177 logements dans le domaine privé.

Actuellement, nous avons identifié quelques biens. En réalité, il y en a peu, à ce jour. Monsieur le Maire a parlé de plusieurs immeubles. Nous avons aussi quelques biens un peu atypiques mais pour l'instant, ils n'ont pas fait l'objet d'une étude par les domaines. ».

Monsieur le Maire intervient : « Nonobstant cette question, Madame LEFEBVRE, et je le dis à l'ensemble des collègues et pour la Ville, il est évident et il n'est pas question de vendre pour renflouer les caisses. Ce n'est pas l'objet. Le but est de céder pour investir de façon adossée et donc que nous ayons un projet d'investissement. Il y a plusieurs projets d'investissement que nous partagerons dans quelques mois avec vous. Il y a un sens sur ces cessions. Il est vrai que lorsque nous avons des biens qui sont isolés, j'ai toujours dit que nous étions dans la spécialisation des rôles, que nos prédécesseurs comme nos antérieurs avaient fait parfois de l'acquisition de biens parce qu'ils avaient des projets certainement de développement pour la Ville de Poissy. Aujourd'hui, ces projets ne sont pas ou plus d'actualité.

Donc, à ce titre, nous n'avons pas vocation à être agence immobilière. C'est la raison pour laquelle nous cédonc ces biens. ».

Délibération sans vote.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

4 ET 5) Avis du Conseil Municipal - Rapport global :

- Sur la déclaration de projet portant sur l'Intérêt Général de l'aménagement du site des terrasses de Poncy par la réalisation du campus paris saint-germain et la mise en compatibilité du PLU de Poissy.
 - Sur la déclaration de projet portant sur l'Intérêt Général de l'aménagement du site Maurice Clerc et la mise en compatibilité du PLU de Poissy.
- 4) **Avis du Conseil Municipal sur la déclaration de projet portant sur l'intérêt général du site des terrasses de Poncy pour la réalisation du Campus Paris Saint-Germain et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Poissy.**

Madame DOS SANTOS rapporte : « Lorsque la réalisation d'un projet public ou privé de construction qui présente un caractère d'intérêt général nécessite une mise en compatibilité d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), celui-ci peut faire l'objet d'une déclaration de projet. Cette dernière ne peut intervenir qu'au terme d'une enquête publique portant à la fois sur la compatibilité d'intérêt général du projet et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence. Dans les deux cas présents, la procédure de mise en compatibilité a été menée par le Président de la CU qui a organisé les examens conjoints et les enquêtes publiques. Fin juin 2018, le Conseil communautaire acceptera par délibérations les deux déclarations de projets qui porteront une mise en compatibilité des nouvelles dispositions du PLU. Elle se prononcera également sur l'intérêt général des deux projets.

Auparavant, la Communauté urbaine doit recueillir l'avis préalable de la Commune de Poissy sur les deux procédures de déclaration de projet.

Il vous est donc proposé un rapport introductif commun et deux rapports spécifiques.

Voici un résumé de ces deux rapports :

Tout d'abord, le projet du Campus du Paris Saint-Germain.

Ce projet indique une restructuration des voiries existantes du site et s'organise en plusieurs secteurs correspondant à des usages distincts :

- La zone stade accueillera un stade, un espace commercial associé, éventuellement des bureaux et une pépinière.
- La zone de formation qui accueillera les terrains d'entraînement des jeunes et des professionnels, les logements associés, un bâtiment d'accueil des visiteurs et des locaux administratifs.

Ce projet innovant et ambitieux sera une vitrine pour la Région Ile de France et présente de très nombreux atouts qui justifient son intérêt général et la procédure de déclaration de projet.

L'intérêt général de l'opération apparaît assurément acquis au regard notamment :

- Du nombre d'emplois accueillis sur le site et générés par le projet. Nous parlons de 100 à 200 emplois directs.
- Des retombées fiscales et économiques directes et indirectes du projet pour les collectivités intéressées : Poissy, les communes riveraines et GPS&O.
- Des retombées très positives en terme d'image pour Poissy et pour la Région.
- Des actions dont bénéficieront les jeunes.

L'intérêt général de l'opération apparaît assurément acquis et justifie la mise en compatibilité du PLU. En d'autres termes la modification du PLU sur ce secteur.

Une enquête publique initiale s'est déroulée du 9 janvier au 9 février 2018 et une enquête complémentaire du 5 au 20 avril 2018.

Le Commissaire-priseur a émis un avis favorable général sur le dossier.

En conséquence, au vu :

- de l'ensemble du dossier de l'intérêt général du projet,
- de la procédure de mise en compatibilité du PLU,
- des avis favorables du Commissaire enquêteur.

Il vous sera proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier de déclaration du projet portant sur la réalisation du Campus Paris Saint-Germain.

Vote pour : 31

Vote contre : 0

Abstention : 5 – Mesdames VINAY, LOQUE, POTHIER et Messieurs FALZON, SHEEHAN

Non-participation au vote : 0

- 5) **Avis du Conseil Municipal sur la déclaration de projet portant sur l'intérêt général de l'aménagement du site Maurice Clerc et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Poissy.**

Madame DOS SANTOS poursuit sa présentation : « Il s'agit du rapport concernant le site Maurice Clerc. Le site Maurice Clerc est situé en contre-bas du plateau de la Coudraie, séparé de celui-ci par un talus boisé. Le projet de reconversion du site Maurice Clerc dont l'opération consiste en la mutation d'un site privé dédié à l'activité sportive en une zone d'habitat, constitue un enjeu stratégique majeur pour la Ville de Poissy et ce, à plusieurs échelles :

- A l'échelle de la Commune, le projet s'inscrit pleinement dans une politique de développement urbain de la Ville de Poissy.
- A l'échelle du futur quartier, le projet de mutation d'un site à l'usage exclusivement récréatif vers un site dont l'usage sera mixte : logements, résidence sénior, activités loisirs répond aux enjeux de mixité fonctionnelle, sociale et intergénérationnelle.
- A l'échelle du secteur, trait d'union entre le plateau enclavé de la Coudraie et le quartier de Beauregard, le site Maurice Clerc jouera un rôle de couture urbaine et permettra le développement de la partie sud-ouest de la Ville.

Le projet de réaménagement du site s'appuie donc sur la programmation prévisionnelle suivante :

- Une offre d'environ 450 logements diversifiés dans cette typologie y compris des maisons individuelles.
- La construction d'une résidence service séniors.
- Une offre de locaux de service en rez de chaussée d'immeuble en entrée de quartier.
- La création d'une voie nouvelle connectée sur la rue de Migneaux et desservant le quartier.
- La création d'espaces verts et de promenade sur l'ensemble du site.

Ainsi, le site a pour vocation à accueillir un quartier mixte à dominance résidentielle permettant de répondre aux besoins de logements des familles, des jeunes couples mais également des personnes âgées et des personnes seules favorisant la mixité sociale et générationnelle à l'échelle non seulement du quartier mais également de la Ville.

Ce projet a comme objectif de faire muter un site privé en zone d'habitat à travers cela :

- De réaliser une opération de qualité s'insérant dans le tissu urbain environnant.
- De réaliser des logements diversifiés de la Ville et du secteur.
- De participer au dynamisme économique du territoire à travers la création d'activités et d'emplois notamment pour la résidence séniors.
- De contribuer à la qualité de vie des habitants notamment à travers la création d'espaces verts.
- De protéger le patrimoine architectural de la Commune en réhabilitant le château du XIX^{ème} siècle existant.

Afin de réaliser le projet, il est donc nécessaire de modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU) par le biais d'une procédure de déclaration de projet.

L'enquête publique s'est déroulée du 15 février au 19 mars 2018. Le Commissaire a déposé un rapport d'enquête sans réserve (c'est-à-dire qu'il a émis un avis favorable).

En conséquence, au vu de l'ensemble du dossier, de l'intérêt général du projet, de la procédure de mise en concurrence de compatibilité du PLU et de l'avis favorable du Commissaire enquêteur, il vous est proposé d'émettre un avis favorable sur le dossier de la déclaration portant sur la réalisation du projet Maurice Clerc. ».

Monsieur le Maire s'exprime : « Merci Madame DOS SANTOS pour l'exhaustivité de la présentation du centre Maurice Clerc. Je profite de cette intervention pour vous dire que le centre Maurice Clerc gardera bien son appellation Maurice Clerc. D'ailleurs, nous parlerons du quartier Maurice Clerc. ».

Madame VINAY souhaite intervenir : « Je pense aussi que c'est un beau projet qui a été présenté par Madame Sandrine DOS SANTOS. J'ai deux interrogations :

La première

C'est une question d'ordre technique : le passage de ces habitations pour monter vers la Coudraie pour emmener les enfants est très pentu. Il va falloir un ascenseur, je ne sais pas. Il va falloir faire des zig zag pour monter les poussettes.

La deuxième

C'est un sujet qui me gêne un peu plus et c'est bien dommage. Il concerne la circulation, comme je vous en ai parlé, située rue de Migneaux. Même s'il y a un élargissement en haut de la rue de Migneaux, il n'empêche qu'en allant vers le bas (rue du Bon Roi Saint-Louis), une route très passante, avec les feux tricolores de la rue de Migneaux, où l'on passe à 2 ou 3 voitures (c'est normal puisque le flux de voitures passe de l'autre côté), je ne pense pas que l'on puisse élargir la voie.

Donc, c'est un réel problème, 450 logements ça veut dire quand même de la voiture. Espérons qu'il y aura d'autres moyens.

Je tenais à vous redire que c'est vraiment un projet très intéressant. Sans réserve sur ce projet. ».

Madame MAIRET s'exprime : « J'ai voté contre le PLU intercommunal et le projet Maurice Clerc en est une des raisons.

Avant l'élection de mars 2014, vous avez exposé mes attentes en matière d'offres de logements sur la Ville de Poissy. Un sujet sur lequel les Pisciacais n'ont manifesté aucune carence peut-être sur certaines typologies.

Les sites Rouget de Lisle et la Coudraie étaient censés y répondre. J'avais dit à l'époque que nous devons concentrer tous nos efforts sur la rénovation de la Coudraie. Je ne crois pas que lui greffer 570 logements supplémentaires soient de nature à améliorer son destin pour la simple raison que ce projet Maurice Clerc ne propose aucune étude d'impact sur les déplacements de la population des Hauts de Poissy.

Comment comptez-vous gérer les déplacements de ces milliers de personnes sur la voirie aussi contrainte sur ce secteur ? ».

Monsieur le Maire donne un complément d'information : « Madame Aline SMAANI en tant que déléguée aux aînés souhaite apporter une information sur la résidence séniors privée que nous vous proposons dans le quartier. Ensuite, je vous répondrai. ».

Madame SMAANI informe : « La résidence service séniors est un concept novateur pour les personnes de plus de 60 ans valides ou semi-valides. Elle offrira de nombreux services notamment :

- La sécurité 24h/24h et 7j/7,
- Une restauration qui sera proposée avec des produits locaux et de saison,
- Une piscine,
- Une salle de sport,
- Une multitude d'activités...

En partenariat avec la Maison Bleue et la résidence des Ursulines. Donc, tous nos séniors pourront rester proche de leurs enfants et avoir beaucoup de lien social.

Cet établissement générera 20 emplois. ».

Monsieur le Maire rappelle : « Je le confiais à Madame Anne-Marie VINAY lorsque nous nous sommes entretenus, évidemment, le château est rénové à hauteur de plus de 2 000 000,00 €. Ce montant n'était pas prévu actuellement. Je regarde Monsieur Michel PROST qui a longtemps était le Directeur du centre Maurice Clerc de l'ASCAP (Association Sportive des Automobiles Peugeot Talbo). A l'époque, le 3^{ème} étage avait été condamné pour des normes de sécurité. Donc, ce problème sera réglé. Nous profiterons à la fois de parties communes pour la résidence aux séniors mais aussi d'un restaurant qui sera ouvert au public. ».

Monsieur le Maire répond aux deux remarques :

« 1) Concernant la Coudraie et le centre Maurice Clerc

Oui, la préoccupation est le plan mobilité et de transport sur lequel nous travaillons. C'est une problématique sur l'ensemble de la Ville de Poissy. La journée sans poids lourd de transit que nous avons organisée la semaine dernière en est un formidable exemple. 80 % des véhicules qui ont été contrôlés n'auraient pas dû circuler dans Poissy. La Ville de Poissy est considérée comme un raccourci. Actuellement, nous travaillons avec le Département et la Ville de Villennes-sur-Seine pour que soit relié la route des Monts Chauvets qui passe devant les installations sportives au cœur même de la Coudraie. Elle permettra aux habitants de la Coudraie de pouvoir rejoindre directement le rond-point du côté de Villennes-sur-Seine, du côté de la descente du Bon Roi Saint-Louis.

Evidemment que cette construction ne va pas remédier à tous les problèmes, j'en suis conscient, mais elle facilitera les déplacements des habitants qui souhaiteront rejoindre l'avenue du Bon Roi Saint-Louis et qui sont du côté de la Coudraie.

Donc, un plan mobilité sur lequel nous réfléchissons.

2) Concernant la remarque de Madame MAIRET

Il y a quelque chose qui a été particulièrement réussie notamment sur l'offre de logements. Aujourd'hui, nous pouvons dire qu'à la Coudraie, ce qui n'existait pas auparavant, c'est ni la faute de nos prédécesseurs, ni la faute de nos anté prédécesseurs, c'est l'histoire qui nous a montré cela, nous allons avoir une vraie mixité sociale. Cette mixité n'existait pas auparavant car nous étions sur une typologie qui était 100 % la même.

Dans le diagnostic que nous avons effectué avec les collègues et qui avait été soulevé par Madame Sandrine DOS SANTOS, nous avons besoin d'une zone pavillonnaire. Cette zone pavillonnaire, nous la

retrouverons au cœur de ce quartier Maurice Clerc. Pour preuve que « les maisons de ville » sur la Coudraie sont parties comme des petits pains dès les pré réservations. Je ne vous cache pas que c'est sur quoi nous sommes en train de travailler avec Monsieur Georges MONNIER et les équipes du service Urbanisme pour que nous trouvions la même chose du côté de FAREVA puisque le propriétaire de celui-ci a décidé de céder une partie de son patrimoine pour réinvestir au sein même de FAREVA. Il est vrai que sur ces hauts de Poissy nous manquons de zones pavillonnaires. Ce sont les demandes qui nous parviennent.

Ce fut une observation de Madame Tchérylène MAIRET à l'époque, concernant le besoin d'espace plus important sur les typologies de logements. C'est également un point que nous avons relevé sur ce quartier Maurice Clerc, comme à l'arrière de l'Hôtel de Ville. Nous constatons actuellement qu'il y a encore quelques biens qui sont en vente, il y en a peu mais ceux qui sont en vente sont justement de grandes surfaces. Je pense aussi qu'il y a une espèce de migration de nos administrés, de la population qui viennent chercher un peu plus de verdure et de coins moins denses plutôt que l'hyper centre-ville.

Vote pour : 37

Vote contre : 0

Abstention : 1 – Madame MAIRET

Non-participation au vote : 0

6) Projet Urbain Partenarial (PUP) centre Maurice Clerc.

Madame DOS SANTOS rapporte : « Pour votre information, PUP signifie Projet Urbain Partenarial. Je vous expliquerai dans quelques instants sa signification.

Au sud-ouest de la commune de Poissy, le groupe Peugeot-Citroën Automobile de Poissy était propriétaire d'un terrain de 4,2 hectares : le centre Maurice Clerc dont nous venons de parler, sur lequel avait été implanté un ensemble d'équipements sportifs. Ce site ne correspond plus aux besoins actuels de PSA. C'est pourquoi le groupe a décidé de lancer une consultation en vue de retenir un opérateur privé pour aménager et construire sur ce site.

Le groupement NEXITY-CITALIOS a été retenu sur la base d'un projet qui prévoit la construction d'une résidence service seniors comprenant 120 logements, environ 450 logements de différentes typologies et 1 200 m² dédiés aux commerces et aux services. La construction de ces 450 logements à proximité immédiate du quartier de la Coudraie présente une opportunité pour améliorer la liaison entre le quartier de la Coudraie et le plateau de Beauregard mais elle entraîne également l'obligation de créer des équipements publics nécessaires pour accueillir les nouveaux habitants. C'est pourquoi la Ville, la Communauté urbaine et le groupement NEXITY-CITALIOS se sont rapprochés pour définir les besoins et ont décidé conjointement de recourir à un Projet Urbain Partenarial (PUP) qui est un outil permettant le financement des équipements publics générés par ces nouveaux arrivants. Il a été établi le programme suivant en sus des équipements propres de voiries et des espaces internes au projet :

L'agrandissement du groupe scolaire à hauteur de 5 classes. Ces travaux correspondent en totalité aux besoins des nouvelles constructions et seront financés en totalité par le groupement NEXITY-CITALIOS pour un montant estimé à 2 900 000,00 €

L'accueil de loisirs périscolaire pour 41 enfants provenant du quartier Maurice Clerc nécessite une réhabilitation et une restructuration de l'ancienne école maternelle qui accueillera également les enfants de la cité de la Coudraie. La participation du groupement est calculée au prorata du nombre d'enfants, soit un montant de 725 000,00 €

Enfin, un réaménagement de la rue de Migneaux qui, actuellement, ne bénéficie pas de trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite, au droit du projet. Les travaux ont été estimés par la Communauté urbaine à environ 1 600 000,00 €. Elle estime que la part incombant au groupement NEXITY-CITALIOS est de 300 600,00 €

C'est dans ce cadre que je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions du Projet Urbain Partenarial qui seront tripartites : Communauté urbaine, Ville et chacun des promoteurs pour la partie les concernant. ».

Madame MAIRET souhaite prendre la parole : « J'ai sous les yeux le rapport de la délibération, j'ai peut être fait une erreur dans l'examen de ma délibération. J'avais compris que la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux de requalification du tronçon de la rue de Migneaux était à hauteur de 3 600 000 ,00 € pour la Communauté urbaine GPS&O. Donc, voici l'objet de ma remarque.

Concernant la création d'un PUP, je ne vois aucune raison d'hésiter néanmoins, à la lecture de notre convocation et de cette délibération, je suis tombée sur un détail qui fait désordre. Je lis : « la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise représentée par son Président Monsieur Philippe

TAUTOU, habilité à cet effet par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mai 2018 dont une copie est annexée à la présente délibération ».

Cette convention pour le PUP n'était pas à l'ordre du jour du Conseil Communautaire du 31 mai 2018. A la date de réception de notre convocation, Monsieur Philippe TAUTOU, Président de la Communauté urbaine GPS&O n'est pas habilité par délibération à représenter cet EPCI dans ce PUP. Ce qui signifie dès l'envoi de notre convocation le 29 mai 2018, tout le monde a réuni des avis bien arrêtés sur la manière dont doivent se comporter les élus communautaires face à cette délibération.

J'ai donc une pensée toute particulière pour les élus et les 400 000 administrés de cette Communauté urbaine, quant à l'exercice de la démocratie. ».

Monsieur le Maire reprend la parole : « Pardon ! Mais, je n'ai pas compris. Je ne vois pas où est le sujet. Il y a une participation qui est prévue et fixée par la Communauté urbaine. Elle sera respectée. ».

Madame DOS SANTOS intervient : « Madame MAIRET, la date du 31 mai 2018 est juste une erreur parce que cette délibération devait passer au dernier Conseil Municipal. Donc, elle devait passer au Conseil Communautaire du 31 mai 2018. Pour des raisons de contrôle de coût, nous avons préféré la différer. Il y a juste une erreur dans la date du Conseil Communautaire. Elle passera au prochain Conseil Communautaire. Elle n'a pas été votée en avance. ».

Madame MAIRET rétorque : « J'entends bien mais lorsque vous précisez : « habilité par délibération du Conseil Communautaire », vous partez sur le principe que la Communauté urbaine a délibéré et a approuvé ce PUP.

C'est assez gênant de retrouver cet élément dans notre convocation. » .

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

7) Classement en forêt de protection du massif situé sur les territoires des communes de Saint-Germain-en-Laye et du Mesnil le Roi.

Monsieur MEUNIER présente : « Monsieur le Préfet des Yvelines a diligenté une enquête publique qui s'est tenue du jeudi 3 mai au samedi 2 juin 2018. Elle avait pour objet le classement en forêt de protection du massif forestier jouxtant notre commune.

Le dossier décrit la Tangentielle Ouest que nous appelons aujourd'hui : Tram13 telle qu'elle figurait dans la déclaration de l'intérêt public du 3 février 2014.

En conséquence, le classement tel qu'il est proposé aujourd'hui ne permet pas la réalisation des travaux du dit Tram13 qui a pourtant reçu un avis favorable sans réserve de la commission d'enquête publique qui a rendu son rapport le 23 avril 2018.

Donc, Monsieur le Maire a adressé un courrier à Monsieur le Président de la commission d'enquête pour demander la mise en compatibilité du projet de classement avec les plans du futur tracé Tram13 Express et que soit également pris en compte la possibilité de créer des ouvrages de ventilation et de sécurité nécessaires à la future ligne nouvelle Paris-Normandie pour qu'il n'y est pas d'obstacle à sa construction si un jour ce projet devait aboutir.

Sous réserve que ce classement soit compatible avec ces projets de transports communs qui ont une importance stratégique pour l'ensemble du territoire ouest Parisien, il est souhaitable que nous apportions notre soutien au projet de classement de ce massif forestier qui subit encore des préjudices importants et est fragilisé par sa fréquentation et par les nombreux accès routier qui le traversent.

Il vous est donc proposé :

- De donner un avis favorable au classement du massif forestier, sous réserve que ce classement soit compatible avec le dossier de réalisation du Tram13 Express dans son tracé urbain ainsi que les ouvrages de sécurité et d'évacuation d'air du futur tracé de la ligne nouvelle Paris-Normandie qui est prévu en souterrain sous le massif forestier et qui nécessitera malgré tout quelques ouvrages qui auront un impact très limité sur le boisement.
- De demander la modification du dossier pour intégrer les projets de transport en commun qui ont une importance stratégique pour l'ensemble du territoire de l'ouest Parisien.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour exécuter cette délibération. ».

Monsieur le Maire remercie Monsieur MEUNIER pour la qualité de son exposé.

Madame MAIRET intervient : « Lors des vœux de la Ville de Poissy en 2018, Madame Valérie PECRESSE, Vice-Présidente du Conseil régional d'Ile de France, était notre invitée. J'ai en mémoire les propos de l'intervention qu'elle avait faite. Elle nous avait expliqué que concernant le tracé du Tram13, le Préfet avait été embarrassé de cet abattage des arbres de la Ville de Saint-Germain. Le Préfet aurait dit : « Puisque c'est comme ça, moi, j'arrête tout. ». Madame Valérie PECRESSE a pris la parole et a dit : « moi, j'ai appelé personnellement le Préfet pour lui dire qu'il faut couper les arbres. ».

Donc, d'un point de vue politique, c'est très maladroite mais finalement la délibération que vous nous proposez ne dit pas grand-chose de différent. C'est-à-dire que vous nous dites de préserver le massif forestier mais en même temps si cela contrarie le Tram13 et bien nous sacrifions certains arbres. Par rapport à la rédaction de la délibération, je ne peux pas exprimer mon vote sans ambiguïté. Je suis favorable à la protection du massif forestier mais sans réserve. Donc, je vais m'abstenir sur cette délibération. ».

Monsieur FALZON souhaite s'exprimer : « « Vivons notre Ville » ne peut être que pour le classement de cette forêt. Nous sommes également plus que favorables au développement des transports en commun. Toutefois, l'amalgame que vous faites des projets que nous pourrions soutenir : la ligne nouvelle Paris-Normandie prévue en souterrain sous ce massif forestier et d'autres contre lesquels nous sommes clairement positionnés comme le tracé urbain Tram13 Express fait que nous voterons contre cette délibération. ».

Monsieur le Maire apporte une précision :

« 1^{ère} remarque

Soit le premier tracé du Tram13 ou le second avec l'insertion urbaine, il n'y a pas de sujet par rapport à la réserve que nous présentons. Il faut que nous soyons très clairs par rapport à ce sujet. Il y aurait eu exactement la même mise en compatibilité sur le premier tracé comme sur le deuxième. Nous souhaitons apporter à notre collègue, Monsieur Arnaud PERICARD car c'est lui qui est à l'initiative des états généraux de la forêt de Saint-Germain en Laye, un soutien franc et massif. Dans la mesure où il y a le projet de tramway et que nous venons d'avoir l'avis favorable sans réserve de la part de l'enquêteur public avec près de 1 200 contributions, je pense que ça été un exercice de démocratie locale de proximité exemplaire. Il faut être cohérent sur sujet. Nous ne séparons pas les deux délibérations. Nous ne pouvons pas apporter totalement le soutien sans avoir émis une réserve comme nous l'a dit à juste titre Monsieur Patrick MEUNIER sur ce sujet de mise en compatibilité.

2^{ème} remarque

Parmi nous il y a des visiteurs, des marcheurs, des coureurs, des promeneurs dans la forêt domaniale de Saint-Germain en Laye. Vous avez sans doute constaté un certain nombre de coupes blanches. Les coupes blanches sont liées aux remarques formulées à la fois par le Préfet, par la Vice-Présidente de la Région Ile de France (puisque vous l'avez citée Madame MAIRET) et par plusieurs élus. Les conséquences de la tempête de 1999 sont toujours présentes. Plusieurs arbres sont malades et donc il y a des coupes blanches (= coupes rases) pour replanter et avoir des compensations avec des arbres d'essences nobles. C'est arrivé la semaine dernière et nous avons donc posé la question à l'ONF. Je remercie Monsieur Jean-Paul DELANOE, Directeur Général des Services de s'être renseigné. ».

Vote pour : 32

Vote contre : 2 - Madame POTHIER et Monsieur FALZON

Abstention : 4 – Mesdames MAIRET, VINAY, LOQUE et Monsieur SHEEHAN

Non-participation au vote : 0

8) Budget Principal 2018 - Subvention exceptionnelle à Odyssée pour la Terre.

Monsieur DYEYARAMANE rapporte : « L'association Odyssée pour la Terre a pour principaux objectifs de participer à la protection de l'environnement et des équilibres fondamentaux de la biosphère. Par des actions de prévention et d'information, l'association participe au respect des réglementations dans le domaine de l'environnement, de la lutte contre la pollution.

Elle est présente sur notre territoire communal par ses nombreuses actions d'information sur :

- Le tri sélectif,
- La gestion des ordures ménagères,
- Le compostage.

Je vous donne quelques exemples en général :

- Stands lors des événements sportifs (comme la Pisciacaise),
- Stand sur les bio-déchets,
- Ateliers pédagogiques auprès du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ),
- Atelier sur les déchets électriques. A noter que samedi 16 juin 2018 sur la Place de la République, vous êtes tous conviés à venir déposer un déchet électrique obsolète afin de donner l'exemple.
- Ateliers auprès des Maisons de quartier,
- Atelier sur le recyclage des vêtements.

Considérant la volonté de notre commune de soutenir des actions pédagogiques en faveur de l'environnement et de la réduction des déchets, il est proposé au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € à l'association odyssee pour la Terre. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9) Dépôt de plainte contre X

Monsieur MOULINET présente : « Depuis le 8 mai 2018, sont diffusés sur le site internet Facebook, des propos et allégations formant des attaques diffamatoires et injurieuses à l'encontre de la Commune. Le Maire de Poissy souhaite défendre les intérêts de la Ville, son intégrité et sa réputation car les propos qui sont exprimés dépassent les limites normalement acceptables des polémiques publiques et de la libre expression d'une opinion personnelle, aggravés par l'utilisation des armoiries de la Ville de Poissy. De telles allégations ne peuvent pas perdurer.

Il convient dès lors de mettre en œuvre toutes les voies de droit :

- pour les faire cesser,
- pour que ses auteurs soient poursuivis et condamnés, notamment en vertu des dispositions actuelles de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse et des dispositions du Code pénal.

Monsieur le Maire soumet donc cette démarche à l'approbation du Conseil Municipal pour décider d'une action particulière.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire de Poissy au nom et pour le compte de la Ville à porter plainte contre X, titulaire du compte Facebook « La Coudraie Poissy » pour diffamations et injures, à se constituer partie civile, le cas échéant et à mener toutes les actions afférentes, notamment le recours aux services d'un avocat en tant que de besoin. ».

Madame VINAY prend la parole : « Bien entendu, je ne soutiens pas les personnes qui utilisent l'injure et l'invective des réseaux sociaux. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas fait comme tout à l'heure un porté à connaissance au lieu d'avoir choisi une délibération pour ce sujet. Vous auriez dû faire une information au Conseil Municipal. Je ne vois pas l'objet de cette délibération.

Donc, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mais j'insiste ce n'est pas par soutien des personnes qui insultent la municipalité quel que soit l'élu ou autre. Ce n'est pas dans mes habitudes. ».

Monsieur le Maire répond : « Dans ces cas-là, il ne faut pas s'abstenir. ».

Monsieur FALZON intervient : « Une fois de plus, vous nous sollicitez à propos d'une action pour laquelle vous avez tout pouvoir. Pourquoi ?

Je profite de cette opportunité pour savoir quel est le bilan des plaintes précédentes que vous avez demandées au Conseil Municipal d'entériner.

Nous nous abstenons pour cette délibération. ».

Monsieur le Maire répond : « Je n'en attendais pas moins. Oui, nous pourrions nous priver de présenter ces informations au Conseil Municipal. Je souhaite non seulement les porter à connaissance mais aussi les faire voter parce que c'est grave. Il y a eu un certain nombre de plaintes qui a été effectué à l'endroit de la Ville, à l'endroit de son Maire, à l'endroit des agents. Je ne veux rien laisser passer par rapport à ce sujet.

Je reviendrai précisément sur la dernière question de Monsieur FALZON. Concernant la dernière plainte en date : « Monsieur Jacques MASDEU-ARUS a souhaité faire du nettoyage à la Coudraie. Grâce à la mobilisation des habitants tous ses projets sont tombés à l'eau. Aujourd'hui le cas de figure a changé mais méfions-nous le procédé d'épuration peut avoir plusieurs méthodes et nous les connaissons parfaitement. Attention ! Il a laissé un héritier pour finir le travail. ». Ces propos, je ne les laisse pas passer. Je veux le faire savoir au plus grand nombre. Donc, ce Monsieur que nous connaissons bien sera condamné avec une lourde sanction comme cela a été le cas à deux reprises. Il fera partie de la longue liste dont vous faites partie Monsieur FALZON et votre groupe, qui à plusieurs reprises a attaqué la Ville et qui a abouti systématiquement à des dépenses vous concernant car vous n'avez jamais gagné et il y a eu beaucoup d'argent dépensé par la Ville.

Depuis que nous sommes en place toutes les plaintes que nous avons instruites, nous les avons toutes remportées. Pour toutes les attaques que nous avons subies avec de longues heures de travail pour les collaborateurs de la Ville de Poissy, vous avez été débouté.

Donc, réfléchissez avant d'attaquer la Ville parfois pour de futilités car vous avez posé la question et je n'en attendais pas moins, ce qui évitera de votre côté, de vous coûter de l'argent et de l'autre côté, de nous coûter beaucoup. Je pense que nous serons en phase par rapport à ce sujet.

Je vous le dis, je regrette que vous vous absteniez sur ce sujet car nous avons à faire à des faits graves. Il est bien dommage que sur ces faits graves, nous n'ayons pas le soutien plein et massif au-delà de la forme, de l'ensemble des collègues de la Ville de Poissy. ».

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 5 – Mesdames POTHIER, VINAY, LOQUE et Messieurs FALZON, SHEEHAN

Non-participation au vote : 0

Monsieur le Maire s'exprime : « Pour votre parfaite information, nous avons identifié la personne pour qui nous portons plainte. Cette personne utilisait les blasons de la Ville et les a retirés puisqu'elle les avait mis sur sa publication, ce qui a été retiré et constaté par un huissier. Cette personne aura à répondre devant la justice. ».

10) Recours à la centrale d'achat « Yvelines Numériques – Centrale d'achats » pour les besoins d'aménagements numériques dans les établissements scolaires de la ville de Poissy adhésion à la centrale d'achat et autorisation de signer la convention.

Monsieur DUPART s'exprime : « Cette délibération concerne le recours à la centrale d'achat « Yvelines Numériques » pour les matériels et ou logiciels numériques pour les établissements scolaires de la Ville de Poissy.

Le numérique pour l'éducation est, par exemple, un Tableau Numérique Interactif (TNI) associé à un ordinateur et un vidéoprojecteur permettant de projeter au mur l'affichage de l'écran de l'ordinateur et de contrôler cet affichage grâce à un stylet qui fait office de souris. Cela permet d'avoir des perspectives qu'il n'y avait pas avant. Le tableau interactif capte plus facilement l'attention des enfants. Par exemple, lors des corrections tout est facilité car toute la classe voit la même chose au même moment.

Les enfants ont un goût naturel pour ce type d'outil. Leur capacité d'écoute est démultipliée car les situations pédagogiques sont dynamiques et surprenantes.

Les besoins annuels de la Ville de Poissy sont estimés à :

- 15 vidéoprojecteurs,
- 15 ordinateurs portables,
- 15 logiciels interactifs.

La centrale d'achat « Yvelines Numériques » permettra à la Ville de Poissy d'avoir des prix attractifs pour des matériels et des logiciels « clé en main » qui ont fait l'objet de validation avec l'académie de Versailles.

Pour pouvoir bénéficier de ces conditions, la Ville doit approuver une convention cadre avec le Syndicat « Yvelines Numériques ». La convention est conclue pour une durée d'1 an renouvelable par tacite agrément pour 3 ans.

La Ville versera une adhésion de 3 000,00 € pour bénéficier de l'accès à la centrale d'achat et devra participer à ses frais de fonctionnement à hauteur de 5 % du montant facturé par le titulaire du marché.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les termes de la convention.
- D'autoriser le versement de 3 000,00 € au titre de l'adhésion à la centrale d'achat.
- D'autoriser la participation aux frais de fonctionnement à hauteur de 5 % des montants facturés par le titulaire du marché.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention. ».

Monsieur le Maire souhaite que soit noté sur ce Procès-Verbal que Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Vote pour : 37

Vote contre : 0

Abstention : 0

Non-participation au vote : 1 - Monsieur le Maire

11) Règlement intérieur du PASS'SPORT CLUB ».

Madame EL MASAUDI rapporte : « La Ville de Poissy met en place une politique sportive et dynamique pour les enfants de 6 à 10 ans. Dès l'école élémentaire, les éducateurs municipaux interviennent pour renforcer l'apprentissage de l'Education Physique et Sportive au contact des professeurs des écoles. Durant les vacances scolaires, des stages sont également proposés aux enfants afin de découvrir différentes activités sportives. Enfin, l'Académie d'initiation aux Sports permet aux enfants de choisir la discipline sportive qu'ils pourront pratiquer en club.

Ces actions remportent chaque année un vif succès. Fort de ce constat, la municipalité a souhaité favoriser l'accès des jeunes de 11 à 17 ans vers les clubs sportifs. Pour répondre à cet enjeu, la Ville de Poissy met en place le « PASS'SPORT CLUB ». Le sport et ses valeurs apportent aux jeunes des règles fondamentales. Ces piliers éducatifs dispensés par les associations sportives seront de vrais atouts pour le parcours des adolescents.

Le « PASS'SPORTCLUB » aura pour vocation de soutenir l'inscription des jeunes au sein d'associations sportives Pisciacaises.

Les associations répondent aux accueils exigés par la municipalité lors de la mise à disposition des équipements et du versement des subventions.

Le « PASS'SPORTCLUB » est une participation financière accordée par la Ville de Poissy, d'un montant de 30,00 € qui sera déduit des frais d'inscription au jeune bénéficiaire pour sa pratique sportive. Elle est attribuée directement par la Ville de Poissy aux associations sportives partenaires et, ce dans la limite du budget alloué.

Elle concerne toute inscription de jeunes de 11 à 17 ans, nés entre le 1^{er} janvier 2001 et 31 décembre 2007, domiciliés à Poissy pour la saison sportive 2018-2019.

Le « PASS'SPORTCLUB » est attribué sans condition de ressources et dans la limite des places disponibles des structures associatives.

Aussi, l'action s'effectuera dans la limite du budget alloué au dispositif lors de l'exercice 2018.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le règlement intérieur du « PASS'SPORTCLUB » et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer, ainsi que tous documents y afférents. ».

Monsieur LEGRAND souhaite intervenir : « Je souhaitais juste avoir une précision. Je n'ai pas trouvé dans la convention et dans la délibération la prise en compte des critères de revenus. Peut-être ai-je mal lu ? Je voudrais que l'on me donne une justification à ce sujet ? Je suppose que c'est un choix politique. Cela peut-il être pris en compte ? Ou y réfléchir pour l'année suivante. ».

Madame VINAY interroge :

« 1^{ère} remarque

Quand est-ce que nous ferons un « PASS'CULTURE » ? Les jeunes ne sont pas que des muscles.

2^{ème} remarque

Vous parlez d'un budget alloué et je n'ai vu nulle part le montant. Qu'elle est la mesure de ce budget ? ».

Monsieur le Maire répond à Madame VINAY : « Il vient de vous être communiqué. ».

Madame LEFEBVRE prend la parole : « Je souhaitais connaître le budget alloué. Nous savons que le montant attribué est de 30,00 € par enfant. Donc, combien d'enfants bénéficieraient de ce budget ?

Je suis favorable à ce type de prestation même sans condition de ressources.

Par contre, j'imagine que toutes les inscriptions n'ont pas le même tarif. 30,00 € peut couvrir la totalité pour certains et pas pour d'autres. Cette remarque peut faire partie des choses qui seront à améliorer l'année prochaine.

Le fait de donner dès l'inscription me gêne parce que nous voyons beaucoup d'enfants qui s'inscrivent mais qui, finalement ne viennent pas.

Alors, est-ce bon de verser 30,00 € dès l'inscription ?

Par ailleurs, je constate que c'est sur une plateforme que cela se fait. J'imagine que toutes les associations sportives de Poissy ont le même réseau. N'y aura-t-il pas certaines associations plus rapides et plus dégourdies que d'autres ? Et qui bénéficieront plus vite puisqu'il y a un budget maximum.

Je crains qu'il y est quelques petites discriminations qui ressortent après. ».

Madame EL MASAUDI répond aux remarques : « Je confirme Monsieur LEGRAND, c'est sans condition de ressources. Nous l'avons fait à l'image de la pochette scolaire. Qui, elle aussi est élaborée sans conditions de ressources.

Le budget alloué est de 48 000,00 € et est inscrit dans le budget 2018. Nous avons fait beaucoup d'études pour définir le montant alloué à 30,00 € par enfant. En 2017 et 2018, 1 183 sportifs étaient concernés et pourraient être concernés. Avec un budget de 48 000,00 € et 30,00 € attribués, nous pouvons atteindre 1 600 enfants, soit un gain de 40 %. Bien sûr dans la limite des places d'accueil dans les structures associatives. Les associations seront limitées par l'occupation dans les équipements.

La plateforme sera dédiée aux associations, le lien leur sera transmis dès que cette délibération sera approuvée. Bien évidemment, il y aura le soutien du service des Sports qui accédera à cette plateforme, si une association n'est pas équipée.

Pourquoi le sport ? C'était une priorité de campagne, pour répondre à Madame VINAY. Bien sûr il y a une réflexion sur la culture, si cela abouti. ».

Monsieur le Maire conclut :

« 1^{ère} remarque

Je retiens la remarque de madame LEFEBVRE. Effectivement, il n'est pas question qu'un enfant qui pourrait avoir droit à cet accompagnement par la Ville de Poissy en soit privé sous prétexte que son club arrive plus tard que les autres. Effectivement, nous avons un budget alloué qui a été travaillé par les équipes de Madame Fatiha EL MASAUDI et de Monsieur Boris GROS, Directeur Jeunesse et Sports. Actuellement, nous sommes sur une fourchette haute sur le budget alloué qui est de 48 000,00 € et avec les 30,00 € d'accompagnement sans condition de ressources. J'appelle cela de la justice et de la justesse sociale.

2^{ème} remarque

J'ai ressorti le document de l'armoire. Effectivement, c'était un objectif de campagne. C'est la raison pour laquelle depuis 2/3 ans, nous nous sommes focalisés sur ce sujet. Il n'est pas simple pour trouver le juste milieu de ce que cela peut comporter. Effectivement, Madame LEFEBVRE a raison, il y a des associations qui ont des cotisations plus le coût de la licence qui sont à 50,00 € ou 60,00 € et peuvent atteindre 120,00 € pour d'autres. Nous avons décidé de faire une moyenne. Nous estimons qu'à 30,00 € par enfant, c'est aussi un pouvoir d'achat que nous offrons de manière supplémentaire aux familles. C'est parfaitement cadré puisque nous avons demandé dans le même temps que les associations sportives n'augmentent pas la licence sous prétexte qu'il y a un accompagnement de ce genre au niveau de Ville. Je poursuis sur ce que vous disiez Madame Fatiha EL MASAUDI. Le coût des pochettes scolaires que nous avons souhaité dans l'engagement de campagne qui était le nôtre, environ 45 000,00 €, est du même acabit. Tous les Pisciacais y ont droit, sans condition de ressources pour les familles.

3^{ème} remarque

Enfin, comme je l'ai annoncé en début du mois dernier avec notre collègue, Monsieur Michel PROST, délégué aux associations, évidemment, nous regarderons au niveau de la culture pour voir ce qu'il existe et pouvoir proposer le même type d'accompagnement. Il est vrai que cela ne faisait pas partie de notre projet de campagne. Nous regardons ce qui va se passer durant les prochaines semaines.

J'insiste sur un point et je tiens à ce que nous prenions en compte la remarque de Madame LEFEBVRE. Effectivement, nous ne nous précipitons pas pour délivrer l'aide aux clubs et je crois que cela est prévu. Nous avons un délai avant de délivrer cette prestation afin que l'enfant soit bien inscrit. Nous souhaitons que l'argent soit parfaitement bien dépensé et qu'il aille sur le pouvoir d'achat des parents et que nous n'ayons pas à remettre ça sur le pot d'un enfant qui souhaite changer.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions. ».

Madame EL MASAUDI complète : « Le contrôle sera soutenu puisqu'il y aura la création d'un fichier des enfants sportifs bénéficiaires. Ce n'est vraiment pas l'intérêt de l'enfant de s'inscrire dans une structure sportive pour en changer puisqu'il ne sera valable qu'une seule fois. ».

Monsieur LEGRAND intervient : « Je souhaite expliquer mon vote. Je considère que nous faisons suffisamment de séances de Conseil Municipal où on nous explique que nous sommes contraints en terme de ressources.

D'une part, je me réjouis qu'il y ait ce dispositif. Il y a des imprécisions qui sont dues parfois au lancement d'un dispositif. Il y a un certain nombre de questions qui restent en suspens et pour lesquelles vous n'avez pas vraiment répondu. Nous verrons l'année prochaine.

Mais sur la question du revenu, c'était un choix politique. Je pense qu'il y a un problème car il devrait y avoir un barème sinon c'est que nous n'avons pas de difficulté budgétaire.

Donc, je voterai contre. ».

Vote pour : 37

Vote contre : 1 – Monsieur LEGRAND

Abstention : 0

Non-participation au vote : 0

12) Parrainage financier de la Caisse du Crédit Agricole du Pincerais pour le festival de hip-hop Poissy Contest 2018.

Madame EL MASAUDI s'exprime : « Le service Jeunesse a organisé le 26 et 27 mai 2018, le 1^{er} festival de hip-hop Poissy Contest.

Lors de la dernière journée, il y a eu une battle de dance avec un jury spécialisé. Il y a eu du beau monde du milieu qui s'est déplacé. Nous avons comptabilisé 100 participants. Donc, la Ville a souhaité récompenser le gagnant de cette battle à hauteur de 500,00 €.

Le Crédit Agricole a abondé à hauteur de 500,00 €.

Donc, la Ville de Poissy souhaite remercier le Crédit Agricole du Pincerais pour son parrainage en faveur du festival Poissy Contest 2018. Et nous les remercions également pour leur fidélité envers les projets réalisés par la Ville de Poissy. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13) Convention de partenariat entre la commune de Poissy et les commerçants adhérant au dispositif « chèque cadeau de naissance ».

Monsieur DJEYARAMANE présente : « Monsieur le Maire et la majorité vous proposent un cadeau de naissance aux parents Pisciacais. Ce cadeau se présenterait sous forme de chèque cadeau d'une valeur de 30,00 € à utiliser chez les commerçants partenaires de la Ville de Poissy pour l'achat d'articles de puériculture exclusivement.

Le chèque cadeau sera imprimé par la Commune sur papier sécurisé par un motif filigrane et un fil argent holographique et numéroté.

Pour votre information, en 2017, nous avons eu 552 naissances de Pisciacais puisque nous parlons uniquement des enfants Pisciacais.

Nous avons environ 5 000 naissances au centre hospitalier et à la clinique. Donc, il s'agit des enfants domiciliés à Poissy.

Pour l'exercice 2018, le budget prévu est de 16 200,00 €, soit 600 chèques de 30,00 € moins 10 %.

Une convention sera signée entre la Commune et les commerçants souhaitant participer à cette opération.

Il s'agit de soumettre cette convention à l'approbation du Conseil Municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. ».

Madame LEFEBVRE souhaite poser des questions : « Qu'entendez-vous par puériculture ? Ce sont uniquement les commerçants Pisciacais ou ponctuellement ceux du centre commercial de Chambourcy ? Les pharmacies peuvent-elles être incluses dans cette convention ? ».

Madame VINAY souhaite prendre la parole : « Un petit clin d'œil. Les enfants adoptés font-ils partie de cette convention ? Ce n'est pas indiqué dans la délibération. Ce sont les enfants nés à Poissy. ».

Monsieur le Maire la remercie pour sa remarque.

Monsieur DJEYARAMANE répond :

« Concernant la remarque de Madame VINAY

Nous la remonterons pour les enfants adoptés dont les parents sont Pisciacais.

Concernant les remarques de Madame LEFEBVRE

Pour l'achat des articles de puériculture, le terme puériculture est utilisé au sens large. Dans la première visite que nous avons effectuée, je ne peux pas citer les différents commerçants, pour des raisons de concurrence mais dans notre esprit c'était large parce que les besoins des enfants à la naissance sont nombreux. ».

Monsieur le Maire précise : « Ce sont bien les commerces de proximité de Poissy. Il n'est pas question d'aller ailleurs. La loi ne nous autorise pas à limiter, à cadrer l'identification des commerces mais il est évident que nous défendons les commerces de proximités. ».

Monsieur DJEYARAMANE poursuit : « Il s'agira de tous les commerces qui ont signé avec la Ville de Poissy. ».

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

Avant de clôturer cette séance, Monsieur le Maire souhaite donner une information. Il s'absentera quelques semaines pour une mission professionnelle du côté de la Russie. Madame Sandrine DOS SANTOS prendra ses missions. Monsieur le Maire cite : « Comme je le dis être Maire n'est pas un métier, c'est une fonction. »
